

ACCORD DE CRÉDIT AUX INSTITUTIONS DE MICRO-FINANCE AU BÉNIN

Padme, Vital-finance et Assef traînent les pas.

Prévu pour être signé le 23 mars dernier, le protocole d'accord de crédit entre trois institutions de micro-finance du Bénin et la Banque Islamique de Développement (Bid) n'a finalement pas été signé entre les deux parties.

Bonaventure KITI

D'un montant total de 1 million de dollars, le crédit que la Bid veut accorder au Bénin à travers les trois institutions de micro-finance que sont Padme, Vital-finance et Assef est une première que la Bid tente avec le Bénin. Si l'opération se passe bien, cette Banque est prête à mettre un montant plus important à la disposition du Bénin. Malheureusement, les institutions de micro-finance ci-dessus citées, bénéficiaires dudit crédit ont contre toute attente émis des réserves. Il faut noter qu'à cette cérémonie de signature le Pdme n'était pas représenté par un agent dûment mandaté pour apposer sa signature sur les documents. Face à cette situation, le ministre d'Etat Bruno Amoussou a demandé aux représentants présents dans la salle de se concerter et de prendre leurs responsabilités quant à l'acceptation ou non du crédit. Car, a-t-il ajouté, on ne peut pas forcer quelqu'un à prendre un crédit. **Surprenante attitude**  
L'attitude des institutions de

micro-finance concernées par le crédit accordé par la Bid est surprenante à plus d'un titre. En effet, c'est à l'issue d'une évaluation faite au cours d'une mission au Bénin par la Bid que celle-ci s'est mise d'accord avec lesdites institutions sur les conditions d'octroi de crédit. A Djédda, où le ministre d'Etat était tout récemment, il a procédé à la signature des accords classiques avec la Bid au sujet de la question. A cet effet, les responsables de la Banque ont fait voir à la délégation béninoise les exemples d'accords qu'ils ont signés avec certains pays de la sous-région comme le Burkina, le Mali. L'une des conditions posées par la Bid à l'Etat béninois est la rétrocession directe aux institutions bénéficiaires. Pour ce faire, l'apposition des signatures de celles-ci s'avère obligatoire au bas des documents pour que les décaissements démarrent. C'est à cette étape que les institutions de micro-finance concernées par ledit crédit déclarent faire des observations sur les conditions à elles soumises par

la Bid.

**Impacts.....**

Avec le retrait des institutions de micro-finance concernées par le crédit, deux choses sont envisageables. La première est que celles-ci tiennent à leur position de revoir certains aspects de l'accord révisés. Ce qui entraînera une impossibilité pour elles d'avoir accès à ce crédit puisque la Bid ne revient pas sur ses conditions. Et l'Etat béninois doit alors reprendre toute la procédure ayant conduit à la désignation des trois institutions bénéficiaires. Au-delà de tout le temps que l'on perdra pour avoir à désigner de nouvelles institutions, ce sont des milliers de femmes qui n'ont besoin peut-être que de 25.000francs cfa pour mener une activité génératrice de revenus qui sont obligées d'attendre. Ce qui met à mal l'image de marque du Bénin auprès des autorités de la Bid.

La seconde est que les institutions acceptent de signer les accords quitta à faire, chemin faisant, d'autres propositions pour les fois à venir. □

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS AU BÉNIN

La Ldcb pour une interdiction des Ogm

Hier mercredi 24 mars, s'est tenu un séminaire-atelier sur les Ogm (Organismes génétiquement modifiés) au Centre national des chargés de Cotonou (Cnccb).

Abdoulaye SOUMANA

«Les Ogm et la sécurité sanitaire des aliments au Bénin». Tel est le thème de ce séminaire.

Organisé par la ligue pour la défense du consommateur au Bénin (Ldcb), avec l'appui matériel et financier de «Consumers International» basé à Londres, la rencontre vise à informer l'Etat et les partenaires au développement sur la menace que représentent les Ogm dans la chaîne alimentaire au Bénin. Elle a pour objet également d'éveiller la conscience des agriculteurs et commerçants sur la nécessité de barrer la route aux Ogm dans l'agriculture et exiger l'étiquetage obligatoire sur tout produit alimentaire importé et destiné à la consommation nationale.

La pertinence de ce thème se justifie du fait que le débat sur le plan international n'a pu dissiper les inquiétudes des consommateurs sur les conséquences de la production et de la consommation des biens alimentaires transgénétiques sur l'environnement et sur la santé humaine, a indiqué le président

de la Ldcb Romain A. Houéhou. Les conséquences des Ogm sont nombreux. Ainsi, il est démontré que les consommateurs développent des résistances contre les antibiotiques lorsqu'ils s'habituent à la consommation des biens alimentaires transgénétiques. Il est aussi prouvé que la consommation de ces aliments porte atteinte à certaines valeurs culturelles de certains peuples du monde.

Face à cette situation, l'Etat béninois n'est pas resté les bras croisés. A en croire Essouman Henry, conseiller technique à la recherche et aux organisations professionnelles du ministère des Agriculture, de l'élevage et de pêche, il a été organisé un atelier national en septembre 2001 par l'institut national des recherches agricoles du Bénin (Inrab) et le centre béninois de la recherche scientifique et technique (Cbrst). Ledit séminaire a accouché d'un moratoire de cinq (05) ans sur l'importation, la commercialisation et toute utilisation des produits Ogm ou dérivés au Bénin qui a été proposé puis décidé par le conseil des ministres du mercredi 6 mars 2002. □

ANNONCE DE DECES

La collectivité ADOUVI de Dogbo Dékandji  
La collectivité DOGUE, AMOUSSOU Agbasa, KOUGNIZOUNDE - HOUNDEHOUSO de Lokossa (Agonvé)

La famille SOSSOU d'Aplau de Lomé et de Dogbo  
La famille SOSSOU Yaovi ses frères, sœur leurs conjoints et enfants

La famille AHOUANSSOU de Grand-popo

La famille KPONOU de Porto-Novo

La famille TOSSA de Sè (Mono)

M. DOGUE Bienvenue, ses frères, sœurs, leurs conjoints et enfants

M. HOUEYOU Emile, ses frères, sœurs leurs conjoints et enfants

M. KPADONOU AKPITI ses frères, sœurs leurs conjoints et enfants

MM. TCHIDEYOU Bessan, Comlan et Victor leurs frères, sœurs, leurs conjoints et enfants

M. DOSSOU Akou Christophe ses épouses et ses enfants M. SOGOE Lucien ses épouses et ses enfants

Veuve SOTODJI AKOSSIWA et ses enfants

M. BOSSOU Massan son époux et ses enfants

Mme SOSSOU Dorothee son époux et ses enfants  
MM. AISSI Timothée, HOUSOU Aimé leurs frères, sœurs, conjoints et enfants

M. ACAKPO TCHÉKPE Raymond ses frères, sœurs conjoints et enfants

M. AHOUANSSOU Koffi Denis son épouse et ses enfants Mme AHOUANSSOU Sèbio Ida son époux et ses enfants

Mme DOSSA Marguerite née AHOUANSSOU et son époux

Mme AMOUSSOU Hortense née Kponou son époux et ses enfants

Mme ODJO Clarisse née Kponou son époux et ses enfants

Mme TOSSA Nicole et son enfant

Mme TOSSA Romualde Nina

M. TOSSA Comlan Charlemagne

M. TOSSA Akpéyédjé Christian Fernado

Les familles: ACAKPO AMOUSSOUGAN, DABLI, DOSSA, AMOUSSOU, DATEY, ODJO, DAN, MENSAH profondément touchés des nombreuses marques de sympathie et d'affection que vous leur avez témoignées de diverses manières lors du décès de leur très chère et regrettée: sœur, tante, grand-mère et belle-mère:



SOSSOU Dodji Akpénouvi Lydia

Commerçante à Lokossa survenue le jeudi 11 mars 2004 à la suite d'une longue maladie à Cotonou dans sa 66ème année.

PROGRAMME

Vendredi 02 Avril 2004

20H 00: Veillée de prières au domicile de la défunte sis à Guinkomey (Lokossa) route de l'évêché

Samedi 03 Avril 2004

7H00: Chapelle ardente

14H30: Levée du corps

15H00: Messe corps présent en l'Eglise Protestante Méthodiste Conférence de Lokossa van Gnonace Pedro

17H00: Départ pour Dogbo-Dékandji Inhumation au cimetière familial de Dogbo-Dékandji

20H30: Veillée de prières dans la maison mortuaire à Lokossa

Dimanche 04 Avril 2004

10H00: Messe de huitaine et d'enlèvement de deuil en l'Eglise Protestante Méthodiste Conférence de Lokossa

12H00: Réception au domicile de la défunte

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

A l'invitation de son excellence M. Mathieu Kérékou, président de la République du Bénin, chef de l'Etat, chef du gouvernement, son Altesse Royale Le Prince Philippe du Royaume de Belgique effectuera une visite officielle au Bénin du 25 au 27 mars 2004.

Son Altesse Royale aura des entretiens avec le président de la République sur les sujets de préoccupation commune.

Au cours de son séjour, son Altesse Royale Le Prince Philippe visitera différents projets réalisés dans le cadre de la coopération entre le Bénin et la Belgique et procédera à l'ouverture officielle de la piste Bopa-Lalo-Tchi-Ahomadégbé réalisé par les génies militaires belge et béninois. Par ailleurs, l'illustre hôte inaugurera à Abomey, l'extension du Centre de revalidation fonctionnelle du Centre hospitalier départemental du Zou.

Fait à Cotonou le 24 mars 2004

Le directeur de la Communication, de la documentation et des relations culturelles  
Cosme Arouna  
Porte-parole du ministère

FLOU AUTOUR DES 60 MILLIONS DES PARTENAIRES

La direction du Fitheb réagit

La cellule de communication du Fitheb a tenu hier à la Médiathèque des Diasporas de Cotonou un point de presse pour éclairer l'opinion publique sur la gestion de la contribution des partenaires à l'organisation de l'événement.

Kokouvi EKLOU

60 millions de francs Cfa, c'est la pomme de discorde entre la direction du Fitheb et le ministère de tutelle. Si pour le ministère de la culture, de l'Artisanat et du Tourisme, les partenaires sont mal gérés, la direction du Fitheb crie à l'intox. Les 60 millions de francs Cfa dont il est question ne sont pas libérés sous formes de liquidités, à en croire M. Luc Aimé Dansou, coordonnateur de la cellule de communication de l'événement.

L'équivalent de 44 millions de francs Cfa seulement a été mis à la disposition du comité d'organisation par les fonds alloués par les partenaires et a

servi au déplacement des compagnies «Nana Triban» et «Théâtre Folles pensées».

Ces deux troupes à elles seules comptent trente-deux membres à qui il a été émis des titres de voyage.

Les apports de partenaires ne sont pas à toucher directement, contrairement à ce que le cabinet du ministère a avancé. Le comité d'organisation s'absout de tout soupçon de mauvaise gestion.

Il appelle par ailleurs l'Etat béninois à honorer ses engagements en débloquant les 50 millions de francs restant pour le bouclage du budget. Sans ces sous, les troupes, selon le coordonnateur ne pourront pas percevoir leur cachet. □